



## ARRÊTÉ

relatif au prolongement de la rue Charles-Humbert (section Plainpalais)

Du 20 mai 1960

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition du département des travaux publics d'attribuer également le nom de rue Charles-Humbert au tronçon de rue sis entre la rue de la Muse et celle du Vieux-Billard;

vu le préavis favorable du Conseil administratif de la ville de Genève en date du 12 mai 1960;

vu le règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

## ARRÊTÉ :

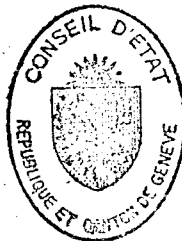
Il est donné également le nom de "rue Charles-Humbert" au tronçon de rue sis entre la rue de la Muse et celle du Vieux-Billard.

Ce prolongement de dénomination entre immédiatement en vigueur.

\*\*\*

Communiqué à :

Travaux	3 ex.
Sautier	1 ex.
Archives	1 ex.



Certifié conforme  
Le conseiller d'Etat délégué :

*Orléans*